

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE DU 25 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-cinq mai** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 19 mai 2023, se sont réunis à l'espace Regain, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Alain MILON, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Vanessa ONIC, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents : Stéphane GARCIA, Virginie BARRA, Cindy CLOP

Représentés par pouvoir : Pascale CHUDZIKIEWICZ, Raphaël GUILLERMAIN, Sylvie CORDIER

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2023_76

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal de ses décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 listées en annexe du présent rapport.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ces décisions du Maire.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE
EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT**

DECISION N°	OBJET DE LA DECISION
2023_04_01	Signature d'un contrat de location d'une parcelle des jardins familiaux, avec Madame REDAOUNIA Aïcha, pour une durée d'un an et moyennant un loyer annuel de 92 euros
2023_04_02	Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association des Maires de France et de Vaucluse au titre de l'année 2023 moyennant une cotisation annuelle d'un montant total de 4 525,54 €
2023_04_03	Résiliation des marchés n° 2021/55 (Ville) et 2021/03 (CCAS) relatifs aux services d'assurances, lot n° 1 (dommages aux biens) passé avec MAIF et à la demande de cette dernière. La résiliation des marchés sera effective au 1 ^{er} janvier 2024
2023_04_04	Convention passée avec la société Cat et Chris afin d'effectuer le ramassage, la capture et le transport d'animaux errants, blessés ou morts et dangereux du 04 avril au 31 décembre 2023
2023_04_05	Acceptation d'une indemnité de remboursement d'un montant de 15 000 €, versée à la commune par l'assurance GROUPAMA, relative aux sinistres vol et incendie sur le véhicule Iveco immatriculé 4103 YR 84
2023_04_06	Acceptation du solde de l'indemnité de remboursement d'un montant de 729,70 €, versée à la commune par l'assurance GROUPAMA, relative au sinistre accident de la circulation sur le véhicule PEUGEOT 3008 immatriculé FS 870 ZZ
2023_04_07	Conclusion d'un marché pour la location et l'entretien d'une machine à affranchir le courrier avec la société QUADIENT (domiciliée à RUEL MALMAISON) à compter du 12 février 2023 pour une durée d'un an, moyennant la somme de 1461,07 € HT et 31 € de frais de gestion
2023_04_08	Renouvellement de l'adhésion de la commune à la SPA Vauclusienne au titre de l'année 2023 moyennant une cotisation d'un montant de 15 661,81 € au titre de la fourrière animale et de 2 000 € au titre de la stérilisation des chats non identifiés
2023_04_09	Signature d'une convention de formation avec NG FORMATIONS (domiciliée à ORANGE) pour une formation dont le thème est SSIAP 1 du 15 au 29 septembre 2023 pour un agent de la ville dans les locaux de l'organisme moyennant la somme de 900 € TTC
2023_04_10	Acceptation du solde de l'indemnité de remboursement d'un montant de 966,98 €, versée à la commune par l'assurance MAIF relative aux faits de vandalisme perpétrés sur 3 caméras de surveillance
2023_04_11	Conclusion d'une modification n°1 au marché d'acquisition d'un véhicule Pick-up 4x4 citerne motopompe feux de forêt passé avec TOULON DIFFUSION AUTO pour un montant de 636 € TTC. Le nouveau montant du marché est de 71 758,26 € TTC
2023_04_12	Renouvellement de l'adhésion au CAUE 84 au titre de l'année 2023 moyennant la somme de 2 290 €
2023_04_13	Signature d'une convention de mise à disposition du véhicule 9 places sans chauffeur pour la période du 17 avril au 31 décembre 2023 avec l'association ECLA moyennant la somme

de 0,25 € / km

- 2023_04_14** Conclusion d'un marché à procédure adaptée pour l'acquisition de fournitures scolaires, passé avec HEDIS (domiciliée à JONQUIERES). Le montant minimum est fixé à 30 000 € TTC et le montant maximum est fixé à 74 000 € TTC. Le marché prendra effet à sa notification et se terminera le 31 mars 2024
- 2023_04_15** Conclusion d'un contrat de maintenance, d'assistance et d'accompagnement méthodologique du logiciel Regards avec la société RCF (domiciliée à RENNES).
Le montant annuel du contrat est fixé ainsi :
- Redevance maintenance : 3 626,66 € HT
- Redevance annuelle d'accompagnement méthodologique : 5 195,11 € HT
- Forfait frais de déplacement : 337,33 € HT
Le contrat débutera à compter du 1er janvier 2023 pour une durée d'un an. Il sera ensuite renouvelable tacitement par année civile deux fois, sans que la durée ne dépasse 3 ans
- 2023_04_16** Conclusion d'un avenant n°1 à la convention relative au ramassage, la capture et le transport d'animaux errants, blessés, ou morts, et des animaux dangereux sur le territoire de la commune passée avec la société Cat et Chris par la décision municipale n°2023_04_04. Cet avenant a pour objet de modifier l'article 1er de la convention en précisant que le prestataire interviendra sur appel de la police municipale, ainsi que de la brigade de gendarmerie ou des sapeurs-pompiers en dehors des horaires de présence des services de police municipale
- 2023_04_17** Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle déambulatoire avec ACM Jazz label concernant le spectacle Panama street Jazz et latino prévu le 29 avril 2023 dans le centre-ville à l'occasion du petit Montmartre 2023, moyennant la somme de 750 € TTC
- 2023_04_18** Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle Yenalaba avec l'association Tradethik Productions pour une représentation organisée par la médiathèque le samedi 3 juin 2023 moyennant la somme de 1 200 €

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL_2020_34 de la séance du Conseil Municipal du 11 Juin 2020, modifiée par la délibération DEL_2020_148 du 22 octobre 2020 et la délibération DEL_2020_184 du 17 décembre 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

Sur le rapport présenté par Thierry LAGNEAU;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des décisions du Maire.

Prend acte

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.